



des dérogations dans 11 métropoles pour certains véhicules -



Amateur de voitures de collection ? Bonne nouvelle ! Onze collectivités ont mis en place des dérogations dans leurs Zones de Faibles Émissions (ZFE). Voici lesquelles et les critères à respecter.

Le geste des ZFE pour les amateurs de voitures de collection

Alors que les Zones de Faibles Émissions gagnent du terrain dans nos villes (11 collectivités actuellement, et +9 d'ici à 2025), une exception notable vient réchauffer le cœur des passionnés :

onze villes françaises ont choisi d'accorder des dérogations pour les véhicules de collection

:

Paris, Lyon, Marseille, Grenoble, Strasbourg, Toulouse, Montpellier Métropole, Reims, Rouen, Saint-Étienne, et Aix-Marseille-Provence.

Le Grand Paris et Bordeaux envisagent de suivre le pas et prépare d'ailleurs une consultation à ce sujet.

Pour bénéficier de cette exemption, les critères sont clairs et précis :

vos véhicules doivent avoir plus de trente ans d'âge, ne plus être produits, et avoir été préservés ou restaurés dans leur état d'origine.

Pour officialiser le statut de votre voiture de collection, une démarche administrative est nécessaire. Vous devez dans un premier temps obtenir une attestation auprès de la Fédération française des véhicules d'époque (FFVE

) ou directement auprès du constructeur de votre véhicule.



Vous devez ensuite transmettre cette attestation à l'ANTS qui vous délivrera un certificat d'immatriculation spécial voiture de collection auprès de l'ANTS. Les Français ne sont toujours pas convaincus

L'instauration des ZFE dans les grandes villes françaises, qui s'est intensifiée avec l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4 dans la plupart des villes depuis le 1^{er} janvier 2024, est accueillie avec une certaine réserve de la part des automobilistes.

Selon une enquête de

BVA

pour

AutoJM

, plus de la moitié des Français (51%) seraient contre les ZFE, ou du moins, douteraient de l'impact réel de ces dernières sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette opposition est particulièrement marquée en Île-de-France, mais elle est tout aussi notable en province. Les ZFE promettent de réduire de 40% la pollution de l'air, mais le passage (forcé) à l'électromobilité inquiète de plus en plus les automobilistes Français en raison du coût que représente la transition énergétique. Et pour cause : près de 12 millions de véhicules pourraient se voir interdire l'accès aux centres-villes d'ici à 2030. Autrement dit, 6 automobilistes sur 10 se verront interdire la circulation dans ces zones dans les prochaines années.

Les Français craignent que la voiture devienne un luxe

. Toujours selon le sondage de

BVA

pour

AutoJM

, 65% des Français ne pensent pas à acheter un nouveau véhicule moins polluant et 70% préféreraient conserver leur voiture actuelle le plus longtemps possible.

